



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme NAEL

EFFACEMENT DES BARRAGES DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT

Commission d'information du mardi 6 juillet 2010

**** * * * ****

*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,
M. Antoine Delaunay, attaché parlementaire du Député Huet,
M. Olivier Nocquet, attaché parlementaire du Sénateur Bizet,
M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny-le-Buat,
M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,
M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,
M. Paul Delauney, conseiller général de Saint-James,
M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat,
M. Gilbert Badiou, maire et président de la communauté de communes de Saint-Hilaire du Harcouët,
M. Serge Saliot, adjoint au maire de Saint-Laurent de Terregatte,
M. Daniel Pautrée, maire de Virey,
M. Michel Gérard, maire de Poilley,
Mme Francine Mace, maire adjoint d'Isigny le Buat,
M. Lérée Philippe, maire adjoint d'Isigny le Buat,
M. Chesnel Christian, conseiller municipal d'Isigny le Buat,
M. Michel Cordon, conseiller municipal d'Isigny le Buat,
M. Alfred Thébault, conseiller municipal d'Isigny le Buat,
M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,
M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,
M. René Danguy, maire délégué de Naftel,
M. Serge Gasnier, conseiller municipal des Biards,
Mme Odette Lemaître, maire délégué du Mesnil Bœufs
M. Jean-Paul Vauprès, maire délégué de Montgothier
M. Michel Thoury, Président du Sage de la Sélune
Mme Aurélie Joué, animatrice SAGE Sélune,
Mmes Jocelyne Marquer, Monique Loré, MM Denis Albert, Raymond Normand,
Stéphane Gérard, Kanjowski John, Joël Malle, association des amis du barrage,
M. Albert Desdevises, président de la fédération départementale de la Pêche,
M. Jacques Ducrocq, Président AAPPMA de Ducey,
M. Jean-Pierre Jeglot, AAPPMA de Saint-Hilaire du Harcouët,
M. Franck Audouard, Pays de la Baie du Mont Saint Michel,
M. Charles Lemonnier, Chambre d'Agriculture,

M. Maurice Orvain, Président animateur de La Mazure,
 M. Pierre Blanchais, association nautique de la Sélune, et Base de loisirs de la Mazure, remplaçant M. Galopin,
 M. Jean-François Balland, SIAEP Baie Bocage,
 MM René-Paul Lomi, Rémy Brun et Michel Le Roch, direction départementale des territoires et de la mer,
 M. Bertrand Cagneaux, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
 M. Joël Dufils, délégation territoriale départementale de l'agence régionale de santé,
 MM Mathieu Anfray et Franck Cloitre, office national de l'eau et des milieux aquatiques,
 M. Francis Hervieu, direction départementale de la cohésion sociale,
 M. Marcel Stéphan, Tourisme- DIRECCTE
 M. Roger Souquière, EDF,
 Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles.

M. le Maire d'Isigny le Buat remercie les participants de leur présence et indique que cette réunion a pour objet de présenter le travail du groupe projet auquel les élus ont apporté leurs idées. Il tient à remercier M. le Préfet de son implication personnelle dans ce dossier.

M. le Préfet rappelle la gouvernance qui préside à la mise en œuvre de cette opération soit :

- une équipe projet auprès de la direction départementale des territoire et de la mer à laquelle sont associés des élus,
 - un comité de pilotage composé d'élus qui est l'organe décisionnel validant les options proposées par l'équipe projet
 - une commission d'information sur l'état d'avancement du projet,
- et indique qu'il considère que ce projet avance dans des conditions très satisfaisantes.

Il propose ensuite que M. Brun présente les différentes études qui seront menées.

1) Cahiers des charges des études « sédiments » et « développement local »

a) Etude « Sédiments »

M. Brun présente les différentes modalités de cette étude ainsi que ses objectifs. Il précise qu'afin d'établir un diagnostic du site, une synthèse et une analyse critique des données existantes seront effectuées. Une collecte de données complémentaires sera réalisée par des prélèvements sur la retenue de Vezins. L'aide du BRGM a été sollicitée pour étudier les cyanures présents au confluent de l'Yvrande.

Ces études donneront lieu à une cartographie des contaminations.

Le calendrier envisagé prévoit un démarrage de l'étude en octobre pour une durée de 12 mois.

M. Brun reconnaît qu'une évacuation des sédiments fortement contaminés vers des centres spécialisés n'est pas à exclure.

M. le Maire de Poilley souhaite attirer l'attention sur les risques de « relargage » en aval et de pollution de la Baie du Mont-Saint-Michel.

M. le Préfet rappelle toute sa détermination pour que cette opération soit exemplaire. Il précise qu'il vient d'installer l'instance de concertation du projet de parc naturel marin normand-breton et que la qualité de l'eau constitue un enjeu majeur pour ce département au regard des activités économiques qui en dépendent comme le tourisme ou la conchyliculture. La rivière déverse naturellement des sédiments mais l'objectif est de ne pas les augmenter et d'éviter tout transfert de sédiments pollués vers l'aval, le but final étant de rendre un site « libre d'usage ». L'étude « sédiments » comporte la réalisation de carottages pour vérifier les accumulations. Elle permettra, par conséquent, d'apprécier le niveau et la nature de la contamination et de prendre toutes les mesures préventives nécessaires dans la gestion des travaux.

M. Thoury fait valoir que les mêmes volumes sont concernés dans l'Anse de Moidrey et le cours du Couesnon. On doit donc faire preuve de vigilance sur l'opération des barrages mais sans ajouter à la problématique. M. le maire d'Isigny le Buat demande que ces chiffres soient confirmés.

b) Etude « Développement local »

L'enjeu de la reconversion de la vallée de la Sélune est triple :

- créer une dynamique d'emploi,
- réhabiliter le site des deux barrages en leur donnant une nouvelle attractivité,
- dégager un concept susceptible de devenir avec le temps, un nouveau support identitaire et une nouvelle référence affective pour l'ensemble de la vallée.

L'étude de ce schéma de développement s'organisera en trois grandes phases :

- un diagnostic correspondant à un état des lieux et à une analyse du cadre géographique et de son identité, ainsi que du potentiel de développement du territoire et des activités existantes. Il portera sur les quatre cantons concernés et permettra d'auditionner tous les acteurs économiques.

- des scénarios de développement durable et stratégie associée. En s'appuyant sur le diagnostic du territoire et sur les attentes des différents acteurs locaux, le bureau d'études aura à proposer plusieurs scénarios argumentés. Le choix d'un scénario préférentiel, effectué par le comité de pilotage, débouchera sur l'élaboration d'une stratégie autour de laquelle l'ensemble des actions devra s'inscrire.

- un programme d'actions qui comprendra deux phases : une, à court terme, durant le démantèlement des barrages et la cicatrisation de la vallée et une seconde, à moyen terme, après travaux de renaissance de la vallée.

Chacune de ces phases sera présentée en comité de pilotage pour validation.

Le bureau d'études sera choisi sur appel d'offres et devra répondre à un certain nombre de critères. Le démarrage de l'étude est prévu en octobre pour une durée de 12 à 18 mois.

M. le Préfet affirme que tous les acteurs économiques seront auditionnés par le bureau d'études y compris les propriétaires de gîtes privés en réponse à une interrogation de la Chambre d'Agriculture. Environ 40 personnes seront ainsi interviewées. Néanmoins, afin de ne pas dépasser l'enveloppe de 200 000€ allouée à cette étude, il faudra certainement procéder à des

regroupements pour interroger toutes les personnes représentatives d'un secteur d'activité. Cela nécessitera certainement des réunions de travail préalables.

M. le Préfet précise que le suivi de la réalisation de cette étude sera assuré par le groupe projet élargi à la DATAR, au conseil régional et au Sage Sélune.

En réponse à une interrogation de M. Orvain, M. le Préfet rappelle que le bureau d'études devra définir différents scénarios de reconversion dont un sera validé en comité de pilotage. C'est à ce moment qu'on appréciera si les idées et propositions de reconversion déjà reçues s'inscrivent dans les perspectives de développement de la vallée qui seront arrêtées par le comité de pilotage au sein duquel siègent tous les élus concernés. L'objectif fixé est de pouvoir commencer les premières actions de reconversion du site, avant le début des travaux d'effacement, dans les secteurs qui auront été déterminés par le bureau d'études et arrêtés par le comité de pilotage.

M. le Préfet redit qu'il possède un mandat pour procéder à l'effacement des barrages en 2013 et que le calendrier retenu pour les différentes étapes de cette opération tient compte de cette date.

M. le Préfet indique ensuite qu'un certain nombre d'études complémentaires doivent être mises en œuvre dans le cadre de l'effacement des ouvrages en ce qui concerne notamment :

- *l'alimentation en eau potable* : la première démarche consistant à mettre à niveau la filière de traitement AEP du syndicat mixte « baie bocage » et de chiffrer le montant des travaux à réaliser.

- *expertise inondation* : l'objectif est d'analyser le rôle actuel des barrages vis à vis des débits de crue restitués en aval.

MM. les Maires de Ducey et de Poilley souhaitent que ce rôle soit également étudié en cas d'orages. M. Thoury souhaiterait, quant à lui, que ce rôle soit également analysé pour l'amont.

M. Thoury aborde ensuite la question de la fin de la concession et de l'autorisation. M. le Préfet souligne que les problèmes de domanialité, de propriété, de responsabilité sont des questions juridiques devant être traitées entre l'Etat et EDF, les collectivités locales ayant l'Etat comme seul partenaire.

La Chambre d'Agriculture s'interroge sur l'entretien des 250 ha qui seront exondés. Quel en sera l'usage ? Il appartiendra aux différents acteurs de se prononcer.

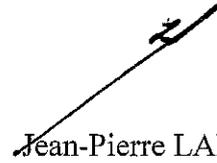
A la question de savoir si une conservation des ouvrages en l'état peut être envisagée, M. le Préfet indique qu'il n'existe pas d'option arrêtée. Cependant, en cas de conservation, il faudra un véritable projet et s'interroger sur la prise en charge de leur entretien. Le bureau d'études devra inclure ce sujet dans les scénarios qu'il sera amené à proposer.

A l'inquiétude manifestée par certaines personnes présentes, M. le Préfet réitère sa volonté de procéder avec méthode pour éviter de renouveler l'expérience de 1993 qui s'était, néanmoins, déroulée dans un contexte particulier en enregistrant deux amorces de crues qui avaient eu pour conséquence d'augmenter les volumes de matières en suspension.

S'agissant des perspectives de gestion du plan d'eau pour 2011, M. le Préfet précise que ce sujet, dont la mise en œuvre a été jugée prématurée en l'état actuel des connaissances des sédiments, n'a pas été validé par le comité de pilotage. Il souligne que la décision qui sera prise respectera les conditions conventionnelles existant entre EDF et le syndicat d'eau pour éviter toute rupture d'alimentation.

M. le Préfet conclut la réunion en indiquant qu'un espace dédié à ce projet va prochainement être mis en place sur le site internet de la Préfecture.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Laflaquière', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

